

Plan Local
d'Urbanisme

P.L.U

Commune de

VIOLAY

APTITUDES AMENAGEMENT

Siège social :
11 rue Eucher Girardin 42300 Roanne -
Tél : 04 77 70 55 37
Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300
Roanne – Tél/fax : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté le 19 février 2013

Approuvé le 14 octobre 2013

SOMMAIRE

I. Préambule

II. Les orientations du PADD

Défi I : Maintien et développement de l'emploi et des activités économiques

- ➔ Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises, et la diversification des filières
- ➔ Améliorer l'offre en commerces et services marchands
- ➔ Développer l'activité touristique ou d'équipements liés à la santé : « Violay, station climatique »
- ➔ Préserver et diversifier l'activité agricole, limiter la consommation de foncier agricole

Défi II : Améliorer le cadre de vie, atout majeur pour l'attractivité de la commune

- ➔ Diversifier le parc de logements pour l'accueil de population jeune, et proposer des logements adaptés au vieillissement de la population
- ➔ Améliorer le cadre urbain du village par l'aménagement d'espaces publics (places, trottoirs, rues...) : créer des pôles complémentaires (mairie, place de l'église, place Fouillat...)
- ➔ Améliorer la qualité des équipements et maintenir les services de proximité et services à la personne, accompagner le vieillissement de la population, favoriser l'accueil de jeunes ménages.

Défi III : Préservation des espaces agricoles et naturels, mise en valeur du patrimoine naturel et bâti de la commune

- ➔ Préserver la qualité paysagère et environnementale de VIOLAY
- ➔ Mettre en valeur le patrimoine bâti et rural

III. Représentations graphiques du PADD

I. Préambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Celui-ci s'inscrit dans un contexte législatif de transformation du droit de l'urbanisme lié à la mise en place de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, promulguée en décembre 2000.

Rôle du P.A.D.D

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des objectifs et des principes du développement durable énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

⇒ Le PADD se doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement.

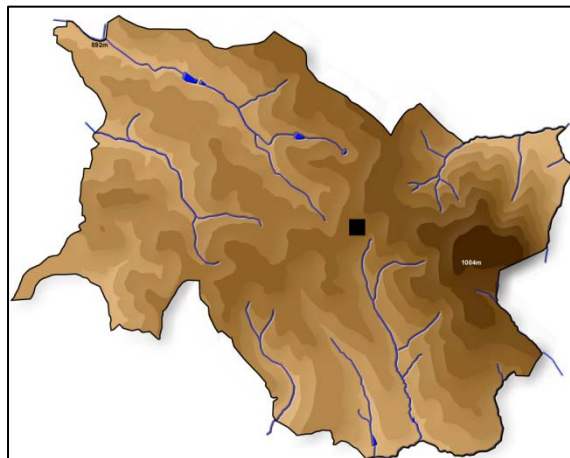
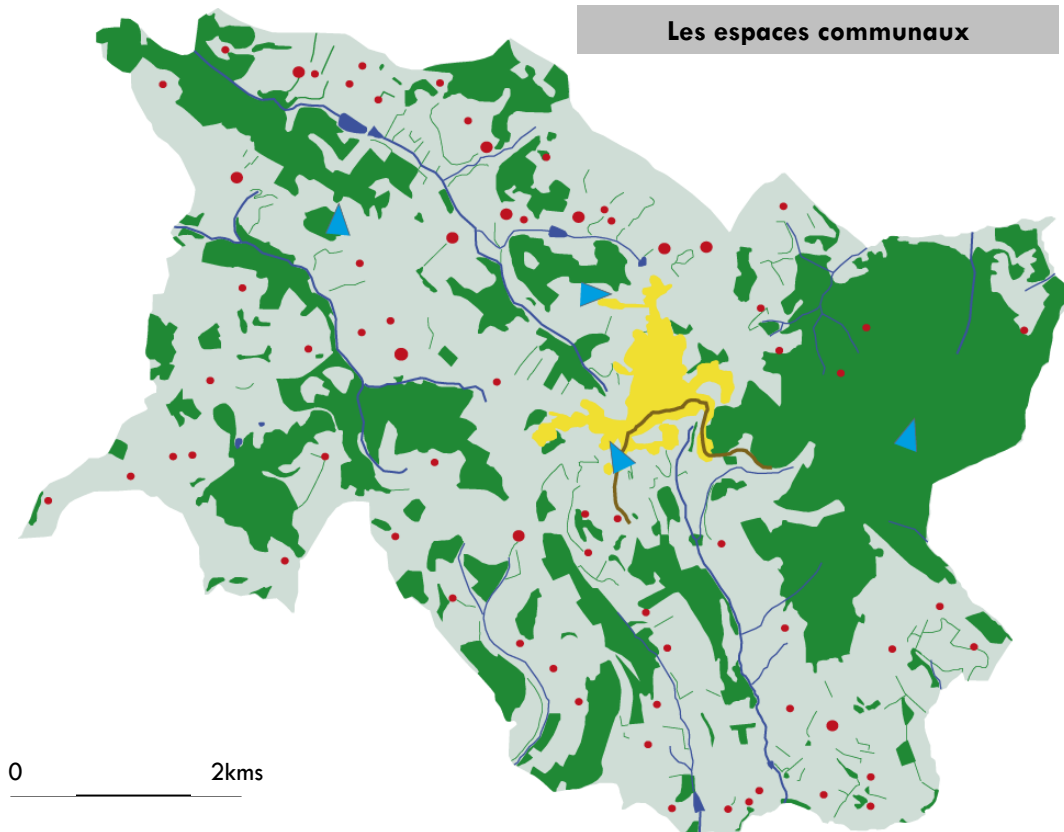
Les principes du développement durable au titre de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

1) "L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable".

2) "La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux".

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature".

Les espaces communaux



A partir du diagnostic expert, il a été possible de dégager un certain nombre de constats. Cette approche technique a en outre été nourrie des apports des diagnostics partagés, avec les élus dans le cadre de séminaires, d'ateliers thématiques avec les personnes publiques associées ou les personnes ressources (agriculteurs, commerçants/artisans, responsables d'associations), de réunions publiques interactives avec les acteurs locaux et le grand public.

D'une manière globale, il y a lieu de dissocier dans le diagnostic rétrospectif du développement communal :

- **Les facteurs structurels** qui relèvent des données physiques de la topographie et du relief, de la géographie physique et humaine, notamment de la place de l'agriculture et des espaces forestiers dans le territoire communal, des infrastructures de communication, de la structuration héritée des espaces bâtis et non bâtis... qui se caractérisent comme les tendances lourdes et de long terme,
- **Des facteurs conjoncturels** qui sont influencés par des effets d'aubaine, par exemple le chantier de l'A89 qui a mobilisé dès 2009, plusieurs centaines d'emplois et une activité résidentielle et commerciale importante. Ce sont aussi des conditions de financement avantageuses et une période propice au développement résidentiel entre 2002 et 2007 qui a dynamisé la construction de logements neufs.

Le développement à court, moyen et long termes doit en conséquence prendre en compte ces facteurs en identifiant ceux qui relèvent **d'un développement local, global et durable**. Des choix de développement, de confortement, voire de résorption ou de réduction sont à opérer en fonction d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, fil conducteur défini comme le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** ou PADD.

Le questionnement sur les perspectives de développement de VIOLAY

L'analyse à poursuivre doit aborder le développement communal en fonction d'une approche par thèmes :

- LA PRESERVATION DES PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES
 - ✓ La préservation des paysages remarquables, de l'environnement naturel et villageois,
 - ✓ Le maintien de la diversité des paysages, la prévention des risques naturels, inondations ponctuelles
 - ✓ La gestion des points de vue remarquables
- LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN
 - ✓ La valorisation du patrimoine historique public et privé, la protection du bâti remarquable,
 - ✓ La situation et organisation du bourg et cœur de village
- LA DEMOGRAPHIE, L'HABITAT, LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES
 - ✓ Les caractéristiques de l'évolution démographique
 - ✓ La structure de la population active et les secteurs d'activités
 - ✓ Les caractéristiques du parc de logements et son adaptation aux besoins, notamment le vieillissement
 - ✓ L'accès aux services et équipements, le niveau de l'offre de commerces et services marchands
- L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE
 - ✓ Les mutations éventuelles d'exploitations (dont la taille des exploitations, les activités...)
 - ✓ L'évolution des pratiques d'agriculture,
 - ✓ Les conflits d'usages avec les tiers, le développement résidentiel ou économique, les techniques...
- LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES
 - ✓ Le maintien et le développement des activités commerciales et de services marchands,
 - ✓ Le maintien et l'accueil d'activités artisanales et de PME/PMI
 - ✓ Le développement de nouvelles activités, agrotourisme, télétravail, agro tourisme...
- LES DEPLACEMENTS
 - ✓ L'état du réseau routier
 - ✓ La desserte en transports collectifs
 - ✓ Les projets routiers ou d'infrastructures, dont la réalisation de l'A89
- LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX, ASSAINISSEMENT, EAU, DECHETS...
 - ✓ La nature du réseau d'assainissement
 - ✓ La nature du réseau d'eau potable
 - ✓ L'adaptation des réseaux et services aux besoins communaux
- LES COOPERATIONS INTERNES ET EXTERNES
 - ✓ Les coopérations à l'échelle communale, entre la commune, les administrés (résidents, acteurs économiques et sociaux), les associations
 - ✓ Les coopérations à l'échelle intercommunale.



L'urbanisation du bourg



Les tendances d'extensions urbaines



La ceinture verte du bourg



Le développement économique



Le développement d'activités
touristiques ou de loisirs

Le thème **d'un développement cohérent et durable de la commune** est l'objectif recherché. Il recouvre certes **un développement aux multiples dimensions, économiques, sociales, environnementales**, mais il renvoie aussi à **une diversification et une adaptation des activités existantes, résidentielles et économiques**. L'approche est en conséquence globale, du fait de l'interdépendance de facteurs multiples, dont il est nécessaire de rechercher l'impact et l'influence. C'est l'objet des diagnostics partagés.

Le questionnement sur les perspectives de développement de VIOLAY



La commune a fondé depuis plusieurs décennies son développement sur un équilibre entre activités économiques, résidentielles et cadre naturel. Elle souhaite profiter de **l'opportunité que constitue la réalisation de l'A89** sur le territoire communal pour engager un projet de développement qui soit élaboré de manière partagée.



Un des enjeux est d'éviter que Violay ne devienne un village-dortoir, et d'engager des axes de développement durable. Au cours de la dernière décennie, la commune a perdu des habitants, mais elle connaît actuellement un regain en termes d'accroissement démographique, corrélé à **une accélération du rythme de construction** de logements individuels pavillonnaires. L'accueil de nouveaux habitants est cependant limité, d'autant que le vieillissement de la population a provoqué une **baisse significative du nombre de personnes par ménage** donc par logement.



La commune doit en outre faire face **aux mutations de l'activité agricole**, à savoir une diminution du nombre d'exploitations et corrélativement, une augmentation de la surface moyenne d'exploitation. L'activité agricole est essentiellement fondée sur l'élevage bovin, type d'exploitation qui permet de préserver le **caractère bocager de la commune**. L'exploitation forestière est une autre composante de Violay avec la présence de plus de 800 ha d'espaces boisés, à dominante de résineux.

Les activités économiques sont assez développées à Violay. En 2007, ce sont 28 établissements qui ont été recensés sur la commune, pour 335 emplois. Elles sont également assez diversifiées, ce qui est un atout pour la commune. Violay s'inscrit néanmoins dans un schéma de **dépendance économique des bassins d'emploi et de vie de Balbigny, Tarare ou Roanne**, notamment concernant l'offre commerciale. Cette relative dépendance conduit à définir des objectifs de développement cohérents avec les caractéristiques de son territoire, les attentes de la population ainsi que les orientations du « Projet de développement durable » à mettre en œuvre. C'est pourquoi, Violay souhaite affirmer sa vocation de « pôle d'excellence rurale ».

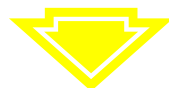
Trois grands défis de développement pour VIOLAY

Le diagnostic territorial et le diagnostic partagé réalisé avec les habitants et acteurs de la commune de VIOLAY tout au long de la phase d'élaboration et de réflexion du PADD, ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments porteurs de développement sur lesquels la commune peut s'appuyer, ainsi que différentes contraintes ou faiblesses que l'on cherchera à compenser pour limiter leurs influences négatives.

Cette démarche de diagnostic partagé, ainsi que les exigences des lois « SRU » et « Urbanisme et Habitat » ont ainsi permis de bâtir le PADD de VIOLAY. Celui-ci repose sur 3 grands défis prioritaires pour le développement de la commune à moyen et long terme.

Ces trois grands défis de développement communaux sont chacun déclinés en plusieurs objectifs distincts. Ils font ainsi l'objet de fiches particulières détaillant leurs objectifs. Ces fiches sont constituées d'un rappel du diagnostic, des objectifs et des orientations générales. Celles-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune de VIOLAY souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.

LES GRANDS DEFIS A RELEVIER POUR VIOLAY POLE D'EXCELLENCE RURAL



DEFI I :

**MAINTIEN ET
DEVELOPPEMENT DE
L'EMPLOI ET DES
ACTIVITES ECONOMIQUES**



DEFI II :

**AMELIORER LE CADRE DE
VIE, ATOUT MAJEUR POUR
L'ATTRACTIVITE DE LA
COMMUNE**



DEFI III :

**PRESERVATION DES
ESPACES AGRICOLES ET
NATURELS, MISE EN
VALEUR DU PATRIMOINE
DE LA COMMUNE**

II. Les orientations du PADD

DEFI N°1 : MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES

- Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises, et la diversification des filières
- Améliorer l'offre en commerces et services marchands
- Développer l'activité touristique ou d'équipements liés à la santé : « Violay, station climatique »
- Préserver et diversifier l'activité agricole, limiter la consommation de foncier agricole

DEFI N°2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, ATOUT MAJEUR POUR L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

- Diversifier le parc de logements pour l'accueil de population jeune et pour proposer des logements adaptés au vieillissement de la population
- Améliorer le cadre urbain du village par l'aménagement d'espaces publics (places, trottoirs, rues,...) : créer des pôles complémentaires (mairie, place de l'église, place Fouillat...)
- Améliorer la qualité des équipements et maintenir les services de proximité et services à la personne, accompagner le vieillissement de la population, favoriser l'accueil de jeunes ménages

DEFI N° 3 : PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI DE LA COMMUNE

- Préserver la qualité paysagère et environnementale de Violay
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et rural

Enjeu n°1

Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises, et la diversification des filières

DEFI I MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES

CONSTATS :

L'amélioration du réseau routier favorisera l'accessibilité. Avec la réalisation de l'A89, les trois agglomérations de Lyon, St-Etienne et Roanne seront éloignées de moins de 45 min, et constitueront une aire géo économique de plus d'1,5 millions d'habitants.

L'accroissement démographique récent témoigne d'un dynamisme communal et de la diversité de ses activités économiques, dont un tissu **artisanal de PME/PMI** pourvoyeur en emplois locaux.

Le **maintien de l'emploi et des PME/PMI** constitue une préoccupation majeure du fait des évolutions récentes des filières économiques traditionnelles dont l'industrie textile. **Le maintien de l'emploi et des entreprises sur place est une priorité** pour préserver le développement communal. L'activité économique peut s'accompagner d'une demande résidentielle à laquelle il s'agit de répondre en offrant la possibilité d'accueillir des populations jeunes et actives.

Les **ressources en eau** et en bois abondantes peuvent être développées pour favoriser de nouvelles activités. A moyen terme, **les difficultés pour développer la filière bois** pourraient être minorées compte tenu des ressources naturelles communales en espaces boisés. La diversification des espèces boisées et des technologies de transformation du bois doit être privilégiée.

L'implantation de 2 sites d'accueil, l'un situé le long de la RD1 et l'autre au lieu-dit « Chez Blanc » marquent l'expansion des activités économiques. La plateforme autoroutière qui sera libérée en 2013 constitue une troisième opportunité intéressante d'accueil d'entreprises.

Le **climat de montagne** et les **risques de délocalisation des entreprises** constituent les principaux handicaps à surmonter.

OBJECTIFS :

- LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES
- L'AMELIORATION DES DEPLACEMENTS

ORIENTATIONS :

➤ LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le **maintien, le confortement et le développement économique**, ainsi que la diversité des entreprises et des emplois, sont au cœur des préoccupations pour pérenniser le dynamisme de la commune.

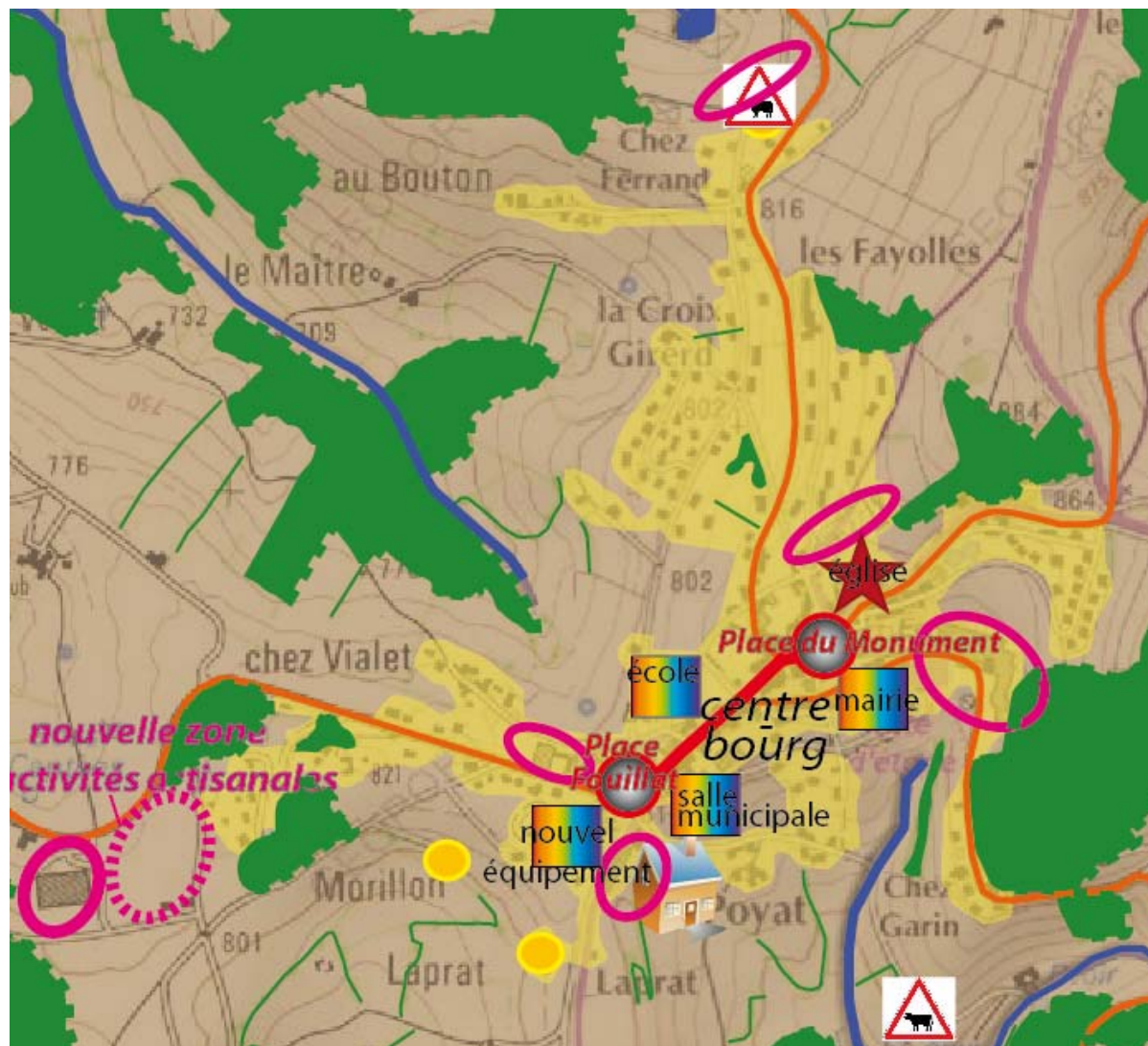
1. Le maintien et le développement des activités commerciales et de services marchands, ou liées au tourisme vert.
2. Le maintien et l'accueil d'activités artisanales et de PME/PMI, par une offre foncière ou immobilière adaptée, dont l'aménagement d'ateliers partagés locatifs.
3. Le développement de nouvelles activités, filière bois, agrotourisme, télétravail...
4. Les activités liées à la santé du fait de la proximité de l'agglomération Lyonnaise et des caractéristiques de station climatique de montagne.

➤ L'AMELIORATION DES DEPLACEMENTS

Le **positionnement géoéconomique** est lié aux conditions de mobilité des personnes, des biens et des informations.

Violay s'inscrit comme un territoire charnière entre la Loire et le Lyonnais, position qui doit être confortée.

1. L'état du réseau routier.
2. La desserte en transports collectifs.
3. Les projets routiers ou d'infrastructures, dont la réalisation de l'A89.
4. Le développement du covoiturage, tant pour les actifs que les résidents.



Défi n°1: Maintien et développement de l'emploi et des activités économiques

-  Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises
-  Développer l'activité touristique ou d'équipements liés à la santé
-  Préserver et diversifier l'activité agricole

Enjeu n°2

Améliorer l'offre en commerces et services marchands

DEFI I
MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES

CONSTATS :

L'offre commerciale et de services est aujourd'hui assez étoffée pour la taille du village. Il est cependant à craindre une évacuation vers les pôles urbains de Tarare, Roanne ou Feurs si la population n'est pas renouvelée (attrait de jeunes ménages) et le **vieillessement de la population** contrecarré.

Des **manques dans l'offre commerciale de proximité** sont constatables, mais ne pourront être compensés que par l'accroissement de la demande qui ne peut se réduire à la seule consommation des résidents, et doit se tourner vers les flux de transit ou touristiques.

Le risque d'évacuation commerciale est latent sans action de confortement du fait de la notable amélioration des conditions d'accès liés à l'A89.

OBJECTIFS :

- **CONFORTER UNE OFFRE DE COMMERCES ET SERVICES ATTRACTIVE DANS LE BOURG**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE PROPOSEE**
- **RENFORCER LA STRUCTURE EN SERVICES, MAINTENIR LES SERVICES SPECIFIQUES COMME LA POSTE OU LA MAISON MEDICALE.**
- **DIVERSIFIER ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE OU DE PASSAGE ET FAVORISER LA PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX**

ORIENTATIONS :

➤ **CONFORTER UNE OFFRE DE COMMERCES ET SERVICES, QUI SOIT ATTRACTIVE POUR LE BOURG**

Pérenniser les commerces existants et le marché forain.

Pour cela, un des enjeux est d'aménager le centre du village pour que celui-ci soit plus agréable, plus aéré, plus fonctionnel, afin de rendre les commerces du centre plus attractifs et complémentaires.

Il est important de conserver des places de stationnement à proximité des commerces, et les arrêts-minutes. De plus, le passage de véhicules dans le centre de Violay est bénéfique pour le fonctionnement des commerces.

➤ **DIVERSIFIER L'OFFRE PROPOSEE**

Compléter l'offre en commerces et services permettrait d'accroître l'attractivité des commerces violaysiens, par exemple, en créant un complexe commercial multi-services ouverts tant pour la clientèle locale résidente que vers le tourisme : épicerie, produits de terroir et de montagne, informations touristiques, locations diverses (vélos), petite restauration rapide, station essence, station de lavage, ...

➤ **RENFORCER LA STRUCTURE EN SERVICES, MAINTENIR LES SERVICES SPECIFIQUES COMME LA POSTE OU LA MAISON MEDICALE**

Les activités de services liées à la santé ou aux services bancaires et postales sont essentielles pour la vie du village.

➤ **DIVERSIFIER ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE OU DE PASSAGE**

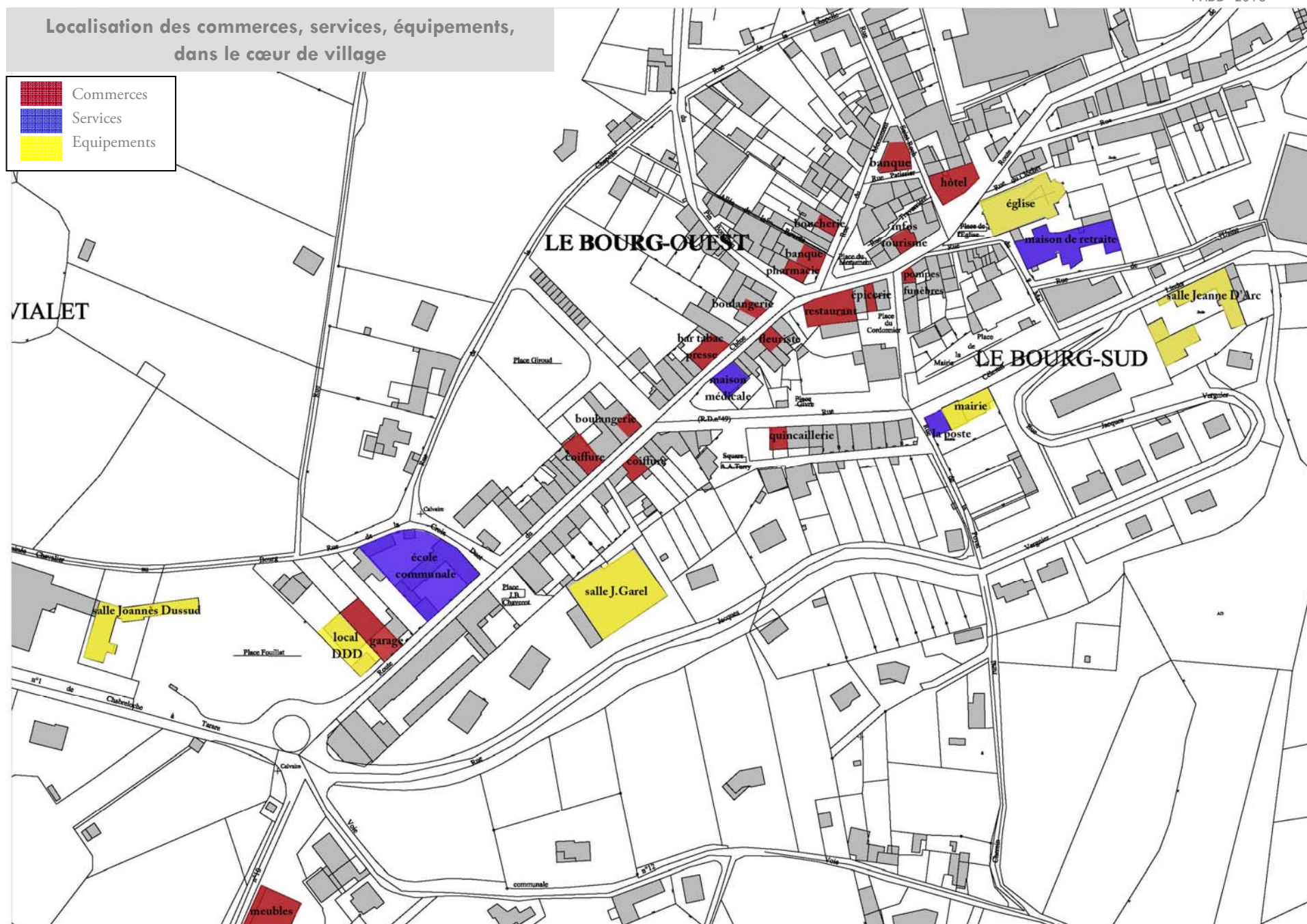
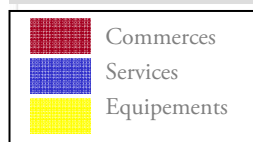
Attirer une clientèle extérieure en bénéficiant des flux de véhicules et des flux touristiques

Aujourd'hui, la clientèle vient surtout de Lyon. Dans une moindre mesure de St-Etienne et Roanne. Il faut renforcer cette attractivité.

La clientèle locale est composée de personnes âgées et nouveaux arrivants. Il est important de diversifier la clientèle.

- Redynamiser l'office du tourisme et hôtelière ou d'hébergement touristique. Projet de complexe touristique, maison d'hôtes, chalets...
- Développer la vente de produits locaux (via les marchés forains) et un espace de promotion des produits locaux.

**Localisation des commerces, services, équipements,
dans le cœur de village**



Enjeu n°3

Développer l'activité touristique ou d'équipements liés à la santé

CONSTATS:

Dans les atouts propres au territoire communal mais qui ne constituent pas de facteurs de développement externe, ont été recensés plusieurs éléments tels que: **les circuits de randonnée, la richesse du patrimoine bâti et rural, ou encore un tissu associatif riche et dynamique.** Ces atouts relèvent essentiellement de l'interface entre milieux naturels et activités humaines dans un environnement rural et naturel remarquable. Il offre de nombreuses opportunités touristiques ou de potentiels liés aux activités de loisirs nature et de **santé**.

Sa géographie est marquée par la présence de **trois bassins versants**, caractérisés par une **richesse de la ressource en eau** et de paysages contrastés (succession de plateaux, vallées, points de vue remarquables, espaces boisés, prairies..).

Le caractère de village de montagne confère des potentiels touristiques indéniables qu'il y a lieu de valoriser, dont un label de distribution de produits locaux.

La faiblesse de la capacité d'accueil touristique (hôtel, gîtes, habitat léger de loisirs...) doit être minorée par la création d'une offre adaptée en qualité et quantité. Elle serait de nature à conforter les activités existantes, dont celle de restauration.

OBJECTIFS :

- AMENAGEMENT DE STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE
- VALORISATION DU SITE DE LA TOUR MATAGRIN
- POURSUIVRE LES ACTIONS FESTIVES ET D'ANIMATIONS LOCALES

ORIENTATIONS :

➤ AMENAGEMENT DE STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE

1. Construction d'un complexe touristique dont une salle polyvalente pour l'accueil d'activités festives, de loisirs ou de tourisme d'affaire ou d'entreprises (mini conventions, assemblées générales) en couplant à l'offre qualitative de restauration ou d'hébergement (forfaits).
2. Aménagement d'un complexe d'hébergement touristique de nature, habitat léger de loisirs, mini chalets, ...
3. Confortement de l'accueil hôtelier

➤ VALORISATION DU SITE DE LA TOUR MATAGRIN

Le réaménagement du site de la tour Matagrín va pouvoir bénéficier du 1% paysager. Un budget de 100 000€ sera pris en charge à 50% par l'ASF. Les objectifs sont de :

1. Sécuriser le site de la Tour Matagrín.
2. Améliorer les accès au site piétons et automobiles.
3. Valoriser le patrimoine pour en faire un centre d'attractivité touristique.
4. Aménagement d'un site d'activités de parapente.
5. Organiser un maillage des circuits pédestres, créer des complémentarités avec les autres centres d'intérêt de la commune.

➤ POURSUIVRE LES ACTIONS FESTIVES ET D'ANIMATIONS LOCALES

Proposer des activités de loisirs et détente.
Organiser des fêtes champêtres et thématiques.
Développement d'une culture festive autour du patrimoine local.

➤ PROMOUVOIR LE PATRIMOINE NATUREL

La commune bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel et d'un réseau de chemins de promenades ou de randonnées à la journée intéressant qu'il y a lieu de valoriser et de combiner avec des activités d'agrotourisme, le panorama exceptionnel de la Tour Matagrín.

Enjeu n°4

Préserver et diversifier l'activité agricole Limiter la consommation de foncier agricole

DEFI I
MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES

CONSTATS :

A Violay, l'agriculture joue un **rôle prépondérant dans l'économie communale** et dans l'entretien des espaces naturels et des paysages. De plus, il y a un bon renouvellement des exploitations contribuant au maintien d'une population agricole jeune. Cependant, le relief, l'habitat dispersé, le morcellement et l'éloignement des parcelles constituent les principales contraintes pour l'agriculture et le bon fonctionnement des exploitations.

L'analyse globale des enjeux agricoles et urbains montre que l'urbanisation qui s'est dans un premier temps développée au nord-ouest et a été dominée par des extensions pavillonnaires, a tendance à se développer au sud-ouest actuellement.

L'agriculture est diversifiée avec la présence d'une trentaine d'exploitations, et marque le caractère rural de la commune.

L'évolution de l'activité agricole est marquée par :

- les mutations éventuelles d'exploitations (dont la taille des exploitations, les activités...)
- L'évolution des pratiques d'agriculture, liée notamment à la PAC
- Les conflits d'usages avec les tiers, le développement résidentiel ou économique, les techniques

OBJECTIFS :

- **MAINTENIR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SOUTENIR LEUR ACTIVITE EN TANT QUE FORCE ECONOMIQUE DE VIOLAY**
- **DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES ET LES DIVERSIFIER, FAVORISER LA VENTE DE PRODUITS LOCAUX**
- **PRESERVER LES TERRES AGRICOLES ET LA QUALITE DES PAYSAGES AGRICOLES**
- **LIMITER LA CONSOMMATION DE TERRES AGRICOLES PAR L'URBANISATION**

ORIENTATIONS :

➤ **MAINTENIR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SOUTENIR LEUR ACTIVITE EN TANT QUE FORCE ECONOMIQUE DE VIOLAY**

Il s'agit notamment de favoriser les plans de développement en rapport avec les exploitations : fédération de groupes pour développer une activité (par exemple : maisons de producteurs, vente collective, GIE de ventes, GIE d'achats...).

➤ **DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES ET LES DIVERSIFIER**

Envisager la possibilité d'ouverture d'une maison de vente de produits fermiers, label « produits de montagne », y compris en lien avec l'unité de salaison.

Possibilité de développer les gîtes à la ferme.

➤ **PRESERVER LES TERRES AGRICOLES ET LA QUALITE DES PAYSAGES AGRICOLES**

Les espaces agricoles composent un paysage de grande qualité et des terres à valeur agronomique indéniable, qui caractérisent une agriculture dynamique et pérenne, dominée par un paysage bocager ouvert de qualité et une répartition homogène des exploitations.

➤ **LIMITER LA CONSOMMATION DE TERRES AGRICOLES PAR L'URBANISATION,**

En urbanisant en priorité les zones denses et dents creuses, en limitant la taille des parcelles lors de l'aménagement d'un lotissement, et par la prescription d'orientations d'aménagement qui limitent la consommation de foncier à moins de 1ha/an.



Enjeu n°5

Diversifier le parc de logements pour l'accueil de population jeune, et proposer des logements adaptés au vieillissement de la population

DEFI II
AMÉLIORER LE CADRE DE VIE, ATOUT MAJEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

CONSTATS :

Aujourd'hui la commune est constituée par une dominante d'habitat groupé autour du village, et d'habitat diffus sur le territoire communal.

L'accroissement démographique récent témoigne d'un dynamisme communal et de la diversité de ses activités économiques, dont un tissu artisanal de PME/PMI pourvoyeur en emplois locaux.

Le vieillissement actuel de la population doit être accompagné par des services destinés aux personnes âgées.

Les faiblesses structurelles de Violay sont caractérisées par :

- un **manque de terrain à bâtir aménagés en petits lotissements pour l'accueil de jeunes populations**,
- un manque de terrains disponibles pour les activités économiques.

Il y a lieu de prendre en compte :

- La démographie, l'habitat, le niveau d'équipements et de services
- Les caractéristiques de l'évolution démographique,
- La structure de la population active et les secteurs d'activités dynamiques,
- Les caractéristiques du parc de logements et son adaptation aux besoins communaux,
- L'accès aux services et équipements, le niveau de l'offre de commerces et services marchands

OBJECTIFS:

- ➔ **DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS POUR L'ACCUEIL DE JEUNES MENAGES**
- ➔ **PROPOSER DES LOGEMENTS ADAPTES AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION**

ORIENTATIONS :

➔ **DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS POUR L'ACCUEIL DE JEUNES MENAGES**

1. Améliorer le parc de logements existants, et l'adapter à l'évolution des modes de vie.
2. Proposer une offre en logements qui soit variée pour pouvoir accueillir de jeunes ménages : locatif, accession sociale...
3. Être en capacité de produire une soixantaine de logements sur la prochaine décennie à raison de 10 logements/ha.
4. Soutenir la structure associative et la création d'équipements pour offrir des activités variées.

➔ **PROPOSER DES LOGEMENTS ADAPTES AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION**

1. Favoriser le maintien à domicile par des travaux de mise en confort des logements
2. Créer des logements de résidences-services (type maison Marguerite)
3. Améliorer l'état des logements du centre du village et en favoriser l'accessibilité.

La commune vient de préempter la maison Pilon (qui avait été mise en réserve il y a près de 25 ans). Il s'agit d'une maison de très belle facture, disposant d'un terrain de 4000-5000 m² orienté plein Sud. L'idée de la commune serait de la réhabiliter en logements pour personnes âgées, comme indiqué en objet de l'emplacement réservé du PLU actuel.

Enjeu n°6

Améliorer le cadre urbain du village par l'aménagement d'espaces publics (places, trottoirs, rues...) Créer des pôles complémentaires (mairie, place de l'église, place Fouillat...)

DEFI II
AMELIORER LE CADRE DE VIE, ATOUT MAJEUR DE L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

CONSTATS :

La configuration de village-rue est actuellement contrainte par l'étroitesse de la rue principale et la difficulté de croisement des véhicules, notamment les poids-lourds.

L'éclatement des activités de commerces et de services, ou des équipements comme la mairie, nuit à la continuité et à la complémentarité des linéaires commerciaux.

Les problèmes de circulation et d'accessibilité demeurent à Violay et **l'entretien des chemins, haies** doit être pérennisé.

L'absence de traitement qualitatif des espaces publics est aujourd'hui constatable. Le village-rue initial doit s'ouvrir plus largement sur l'environnement naturel et favoriser la création de nouveaux pôles d'activités dont l'aménagement de la place Fouillat ou du secteur de l'église.

Au cœur du bourg, le cadre bâti est très contraint, en raison de la structuration du réseau viaire, notamment au niveau de l'église. Les commerces et services sont répartis le long de la rue principale et sont limités en termes de surface. Cette situation géographique crée des déséquilibres urbains qu'il convient de réparer. On peut envisager dès lors un programme de développement de pôle commercial et touristique à proximité de la salle polyvalente. Du village-rue, il s'agit d'envisager la possibilité de créer une extension contemporaine par l'implantation d'un pôle touristique, voire de santé.

OBJECTIFS :

- ➔ REAMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE
- ➔ REAMENAGEMENT DE L'ILOT – PLACE DU MONUMENT AUX MORTS
- ➔ AMENAGEMENT PLACE FOUILLAT
- ➔ AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF

ORIENTATIONS :

➔ REAMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE

1. Redonner une place au piéton dans la rue principale et réduire les vitesses des véhicules.
2. Développer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
3. Intégrer de la végétation dans le centre du village

➔ REAMENAGEMENT DE L'ILOT – PLACE DU MONUMENT AUX MORTS

L'ilot urbain situé à côté de l'hôtel dans le cœur du village, apparaît comme étant un espace sous-occupé et dégradé. Il serait envisageable de détruire en partie cet ilot et d'aménager un espace public, une place, en tant que lieu ouvert, générateur de rencontres et créateur de lien social.

1. Ouverture d'un espace public avec aménagement d'une promenade.
2. Réflexion sur la place du monument : espace piéton
3. Reconvertir l'ilot dégradé de l'hôtel

➔ AMENAGEMENT DE LA PLACE FOUILLAT

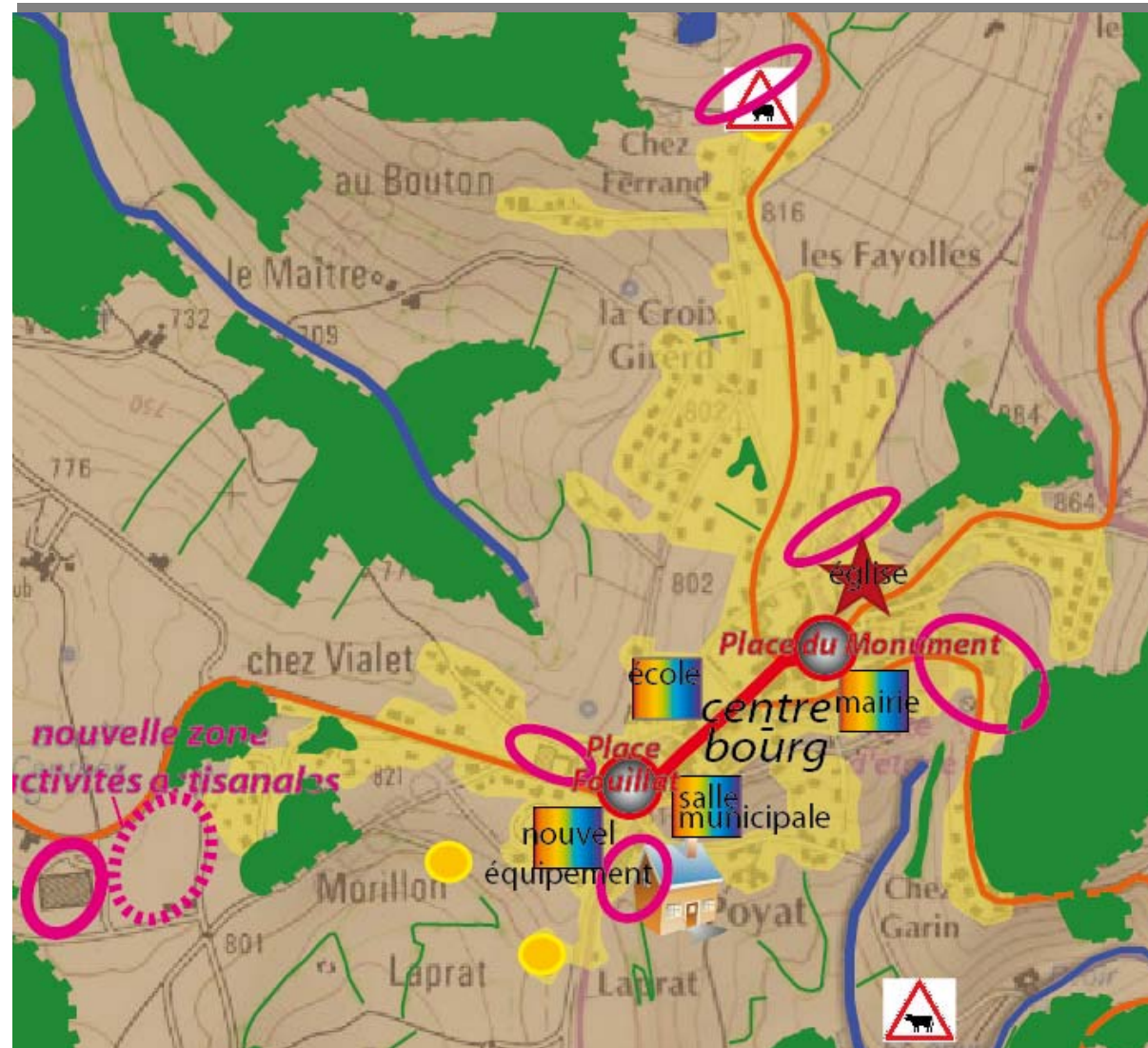
Valoriser l'actuelle entrée sud-ouest du village comme une seconde bipolarité du bourg dont la complémentarité doit être trouvée avec le cœur actuel du village.

➔ AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF

Expansion urbaine à vocation mixte liée à des activités de commerces, services, équipements, activités liés à la santé et au tourisme.

Défi n°2: Améliorer le cadre de vie, atout majeur pour l'attractivité de la commune

-  Diversifier le parc de logements pour l'accueil de population jeune
-  Améliorer le cadre urbain du village par l'aménagement d'espaces publics: créer des pôles complémentaires
-  La desserte routière
-  Tracé de l'A89



Enjeu n°7

Améliorer la qualité des équipements, maintenir les services de proximité et à la personne, Accompagner le vieillissement de la population, favoriser l'accueil de jeunes ménages

CONSTATS :

Les résidents sont attachés à leur cadre de vie et s'appuient sur **un dynamisme associatif** qui conforte les liens et liants sociaux. **Le renouvellement ou le manque de bénévoles** peut à terme pénaliser ce dynamisme.

Le vieillissement actuel de la population doit être accompagné par des services destinés aux personnes âgées.

Il est nécessaire de **conforter les liaisons par autocar** ou transport à la demande, à destination des actifs travaillant dans les villes alentour ou pour les personnes âgées.

OBJECTIFS :

- **AMELIORER LE SERVICE A LA PERSONNE, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES AGEES.**
- **DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE ET LA VIE LOCALE**

ORIENTATIONS :

- **AMELIORER LE SERVICE A LA PERSONNE, NOTAMMENT POUR LES PERSONNES AGEES.**
 1. Développer les services de santé. Attirer un médecin généraliste (médecin à la retraite).
 2. Centre de premier secours.
 3. Création d'une crèche ou halte garderie, et centre de loisirs.
- **DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE ET LA VIE LOCALE**

DEFI II

AMELIORER LE CADRE DE VIE, ATOUT MAJEUR DE L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Enjeu n°8

Préserver la qualité paysagère et environnementale de VIOLAY

DEFI III
PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

CONSTATS :

Violay est caractérisée par un **cadre naturel et rural montagnard exceptionnel**. La commune culmine à 1000 m d'altitude et domine à l'Est le Lyonnais, à l'Ouest les plaines du Forez et du Roannais.

Le développement communal doit en outre préserver le cadre environnemental naturel faute de quoi il représenterait un **danger pour la préservation de la faune et la flore et les milieux naturels**.

Malgré la superficie du territoire communal, la **consommation d'espaces agricoles ou naturels par l'étalement urbain** doit être limitée.

Le **développement des énergies renouvelables** doit en outre être privilégié.

Les caractéristiques biochimiques des ressources en eau (présence d'arsenic) doivent être évaluées. Les **contraintes des zones de captage** et de **l'exploitation des ressources en eau** ne doivent pas seulement générer des contraintes pour la commune. Elles doivent constituer un potentiel.

Les **risques de pollution liés aux travaux de l'A89** doivent limiter leurs impacts sur les milieux naturels.

OBJECTIFS :

- **PRESERVER LES PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES**
- **PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES DE MONTAGNE**
- **PRESERVER LES RESSOURCES ET OPTIMISER LEUR USAGE**

ORIENTATIONS :

➤ **LA PRESERVATION DES PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES**

1. La préservation des paysages remarquables, de l'environnement naturel et urbain,
2. Le maintien de la diversité des paysages, la prévention des risques naturels, inondations ponctuelles
3. La gestion des points de vue remarquables

➤ **PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES DE MONTAGNE**

1. Optimiser l'usage des chemins de randonnée et chemins communaux. Création de circuits en lien avec une activité touristique.
2. Préserver les espaces naturels et agricoles de l'urbanisation résidentielle et économique

➤ **PRESERVER LES RESSOURCES ET OPTIMISER LEUR USAGE**

1. Ressource en eau
Eviter le gaspillage de l'eau de Violay, en faire un usage.
2. Ressource en bois, développer la filière bois.
Privilégier la plantation de feuillus.
Projet d'implantation d'une chaufferie bois, square Tarry.

Enjeu n°9

Mettre en valeur le patrimoine bâti et rural

DEFI III
PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

CONSTATS :

Dans les atouts propres au territoire communal mais qui ne constituent pas de facteurs de développement externe, ont été recensés : **circuits de randonnée, lieu de promenade, richesse du patrimoine bâti et rural, tissu associatif riche et dynamique.**

Ces atouts relèvent essentiellement de l'interface entre milieu naturel et activités humaines dans un environnement rural et naturel remarquable. Il offre de nombreuses opportunités touristiques.

OBJECTIFS :

➔ LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

➔ AMENAGEMENT PAYSAGER

ORIENTATIONS :

➔ LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

1. Valoriser le patrimoine historique public et privé, la protection du bâti remarquable.
2. Réorganiser le bourg et le cœur de village, afin de mettre en valeur le bâti remarquable.
3. Valoriser les atouts du village : la ressource en eau, les paysages, les routes, développer l'attrait touristique du village.
4. Rendre le site de la tour Matagrín plus accueillant.

➔ AMENAGEMENT PAYSAGER

1. Entretien des chemins à améliorer. Elargissement et suppression de certains chemins.
2. Réglementer la circulation des motos et quads sur les chemins ruraux (protection des milieux naturels et des paysages).
3. Les espaces naturels caractérisent la diversité géographique, espaces boisés, zones humides, cours et plans d'eau, et ils contribuent à la constitution d'un paysage valorisant. Ils sont facteurs de biodiversité de la faune et la flore. Les corridors écologiques et la trame verte et bleue sont à préserver.
4. Les hameaux et les constructions diffuses occupent des interstices spatiaux pour lesquels il y a lieu d'être vigilant pour conserver les grands équilibres paysagers qui font la richesse et le charme de la commune.

III. Représentations graphiques du PADD

Défi n°1: Maintien et développement de l'emploi et des activités économiques

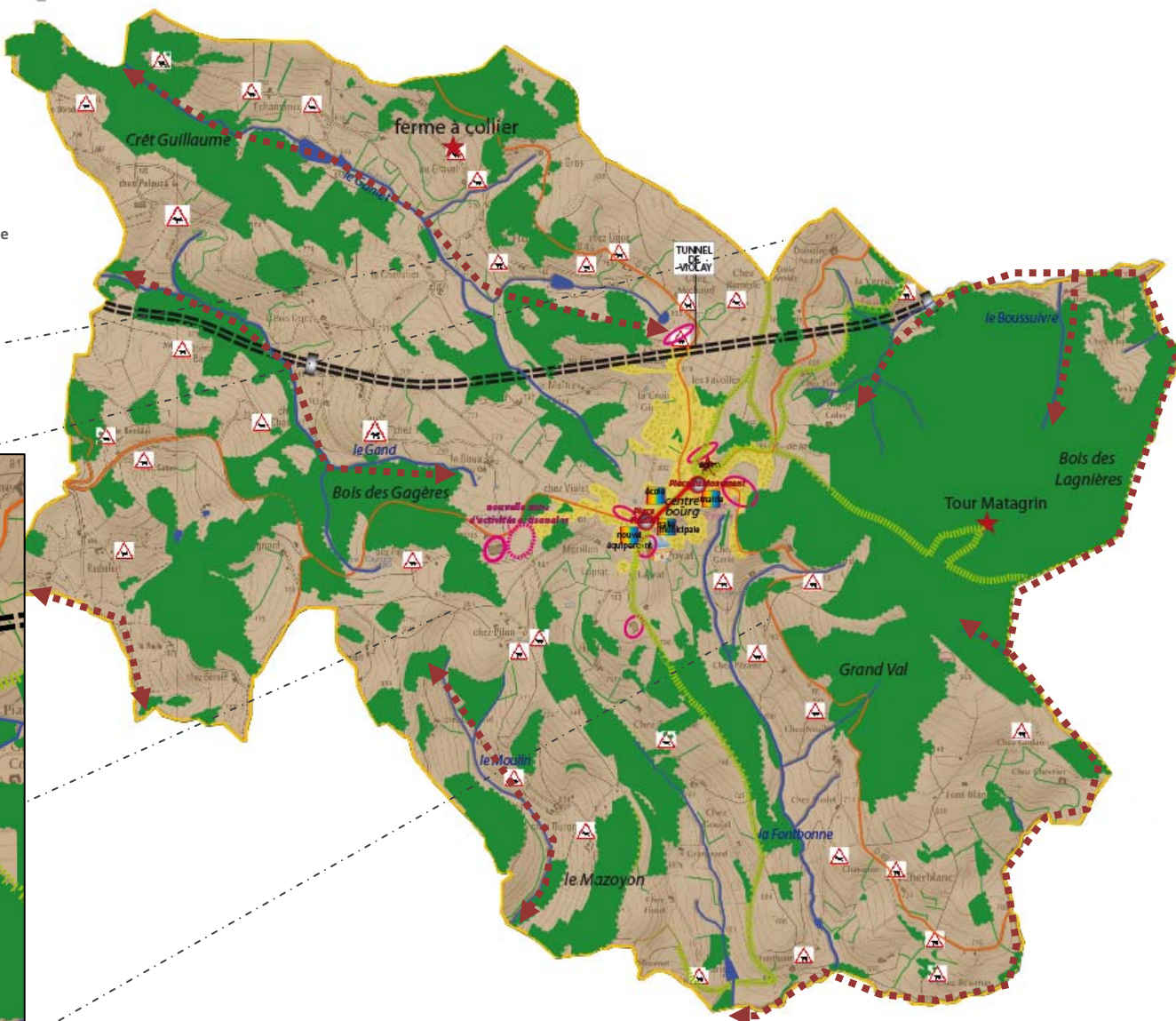
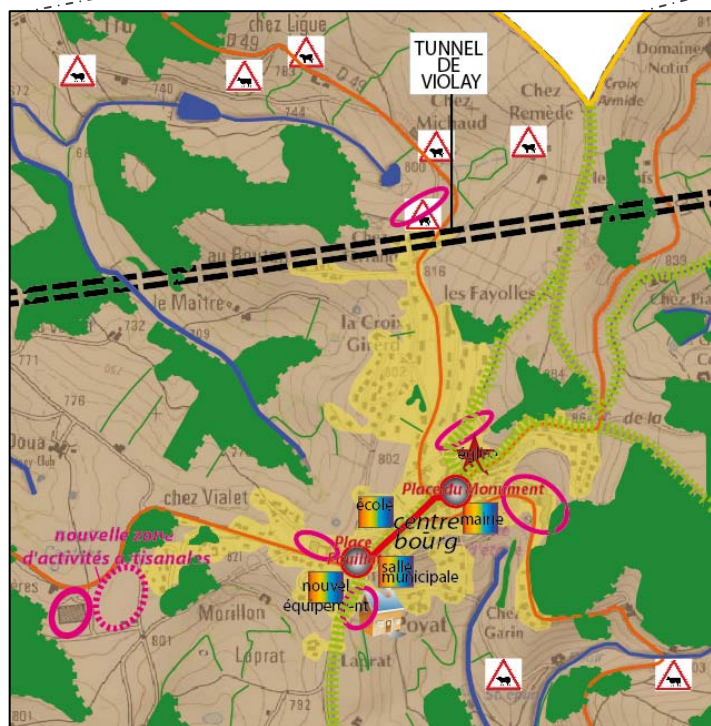
-  Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises
-  Développer l'activité touristique ou d'équipements liés à la santé
-  Préserver et diversifier l'activité agricole

Défi n°2: Améliorer le cadre de vie, atout majeur pour l'attractivité de la commune

-  Diversifier le parc de logements pour l'accueil de population jeune
-  Améliorer le cadre urbain du village par l'aménagement d'espaces publics: créer des pôles complémentaires
-  La desserte routière
-  Tracé de l'A89

Défi n°3 : Préservation des espaces agricoles et naturels, mise en valeur du patrimoine

- Préserver les corridors écologiques
- Préserver et diversifier l'activité agricole
- Préserver la qualité paysagère et environnementale de Violy : les espaces boisés, les zones humides, les zones littorales, les zones de montagne, les zones de littoral, les zones de littoral, les zones de littoral
- Le réseau hydrographique
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et rural
- Les chemins de randonnée: GR7...



0 2 kms